

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

ARRÊTE N°2023_160

**Portant réglementation du stationnement et de la circulation
et autorisation d'occupation du domaine public.**

**RUE DES VIGNES
8.3 VOIRIE**

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise CIRCET en date du 25 septembre 2023

CONSIDERANT que les travaux de raccordement à la fibre au 2 rue des Vignes nécessitent une autorisation d'occupation du domaine public devant le 2 rue des Vignes ; une interdiction au stationnement et une restriction de la circulation.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Le 16 octobre 2023 de 13H00 à 18H00, lors du raccordement à la fibre du 2 Rue des Vignes, la circulation sera réduite sur l'emprise du chantier et le stationnement sera interdit Rue des Vignes

Seuls les véhicules de l'entreprise CIRCET sont autorisés à occuper le domaine public.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur sera mise en place, entretenue et adaptée selon l'avancement du chantier par l'entreprise CIRCET.

Un affichage sur site sera assuré et mis en place **au moins 7 jours** avant le début des travaux.

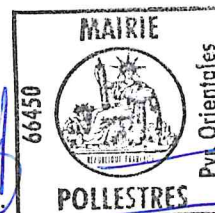
ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 02/10/2023

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.

Publication ou Notification le

Affiché du au

05. OCT. 2023

**PAR DELEGATION DU MAIRE
LE PREMIER ADJOINT
Catherine LEVY**